



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>5748</b>	De <b>M. Hendrik Davi</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Bouches-du-Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Bachelor universitaire de technologie (BUT)	<b>Analyse</b> > Bachelor universitaire de technologie (BUT).
Question publiée au JO le : <b>21/02/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>05/09/2023</b> page : <b>7941</b>		

### Texte de la question

M. Hendrik Davi interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le bachelor universitaire de technologie. Avec la réforme des licences professionnelles, le diplôme de référence des instituts universitaires de technologie (IUT) devient le BUT (bachelor universitaire de technologie) et les études dans les IUT sont rallongées d'un an, passant de 2 à 3 ans. Cette réforme pose plusieurs questions. La première question concerne les moyens mis à disposition. Cette année supplémentaire signifie une augmentation de 50 % des effectifs d'élèves. M. le député demande à Mme la ministre combien de locaux ont été créés pour accueillir les groupes d'étudiants supplémentaires en troisième année, combien de postes d'enseignants ont été créés pour leur faire cours et combien de postes de techniciens et d'administratifs ont été ouverts au concours pour les inscrire, les accompagner, maintenir le matériel de travaux pratiques, gérer leurs conventions de stage et les passerelles que les formations sont supposées mettre en place. Sans moyens humains et matériels supplémentaires, la mise en place de cette troisième année ne peut se faire autrement qu'en réduisant massivement les effectifs des promotions d'étudiants en IUT, donc les places offertes aux bacheliers dans le cadre de la plateforme Parcoursup. Il lui demande aussi si cette réforme ne renforce pas la sélection dans ces formations renvoyant les bacheliers qui n'ont pas obtenu la formation de leur souhait au marché des écoles privées. La seconde question concerne la pertinence pédagogique de la réforme. L'organisation de cette troisième année n'offre pas de réelle perspective d'approfondissement de la formation théorique. C'est surtout la durée des stages qui est allongée. Des stages de 10 semaines existaient déjà. Leur durée était suffisante pour découvrir le fonctionnement d'une entreprise et y mener à bien une mission. Il souhaite savoir si cela est réellement dans l'intérêt des étudiants que les stages soient à ce point allongés ou s'il s'agit seulement d'offrir aux entreprises une main-d'œuvre qualifiée bon marché. D'autre part, le volet pédagogique de la réforme, avec l'approche compétences, se révèle d'une complexité excessive et très chronophage. Elle fait naître de l'incompréhension tant du côté enseignant qu'étudiant : elle est majoritairement rejetée par la communauté académique qui n'y trouve pas d'intérêt pédagogique. Enfin, l'accréditation des BUT est désormais conditionnée à un objectif de 50 % d'insertion professionnelle. Il l'interroge sur le sens pédagogique de cet objectif. Le principal rôle des enseignants est-il de rendre les étudiants employables dès leur sortie de l'IUT ou de leur donner les qualifications leur permettant ensuite d'exercer une diversité d'emplois au cours de leur parcours professionnel ? Pourquoi dissuader les étudiants de poursuivre les études, par exemple en master ? Cet objectif ne répond à aucun besoin industriel, quand il manque 20 000 ingénieurs chaque année. Finalement, il lui demande s'il ne serait pas temps de se donner les moyens de créer de réels centres polytechniques de formation avec des licences universitaires technologiques.

## Texte de la réponse

L'arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle a créé la licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie » (LP-BUT), licence professionnelle dispensée par les instituts universitaires de technologie (IUT) organisée en 180 crédits ects, et conférant le grade de licence. Mise en place à la rentrée 2020, c'est en 2023 que sera diplômée la première cohorte du Bachelor Universitaire de Technologie. La mise en place de la LP-BUT n'a pas emporté de conséquences sur la sélectivité à l'entrée de la formation puisque l'offre de formation de la LP-BUT a remplacé celle du diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme délivré anciennement par les IUT, avec un nombre de places ouvertes équivalent sur Parcoursup. Pédagogiquement, sous l'ancien DUT, en moyenne, 15 % de jeunes entraient dans la vie active et 85 % continuaient des études post-DUT. Les trois quarts des jeunes en poursuites d'études poursuivaient en licence professionnelle. À ce titre, ils faisaient face à une double sélection universitaire. Le cursus en trois ans permet de sécuriser le parcours de ces étudiants. De plus, le volume horaire du DUT était très dense et laissait peu de place à la construction de projets professionnels et à la réalisation de stages. Ce volume horaire a été revu et adapté en fonction des spécialités de BUT. Les parcours de formation conduisant à la licence professionnelle sont conçus dans un objectif de réussite des étudiants et visent spécialement une insertion professionnelle en fin de premier cycle. Ils sont organisés dans le cadre de partenariats avec le monde professionnel. Par son adossement à la recherche et ses interactions avec l'environnement socio-économique, la licence professionnelle conduit à l'acquisition de connaissances et l'obtention de compétences renforcées dans les secteurs concernés et ouvre à des disciplines complémentaires ou transversales. Le diplôme a été entièrement écrit en blocs de compétences ce qui permet aux étudiants de valoriser leurs acquis dans des parcours professionnels qui peuvent être très variés. S'agissant de l'exigence de 50 % d'insertion professionnelle, il convient de rappeler que la licence professionnelle BUT, comme le DUT qu'elle remplace, est un diplôme qui a pour vocation première d'offrir une insertion professionnelle efficace, pour les étudiants souhaitant entrer dans la vie active rapidement. Le grade de licence offre également, à ceux qui le souhaitent, la possibilité de poursuivre leurs études en master de manière plus sécurisée. Enfin, concernant les passerelles et admissions parallèles de ce diplôme, un groupe de travail chargé du suivi de la réforme du BUT traite notamment de ces questions sur la base des retours de la première cohorte complète de diplômés attendue à l'été 2024. Sur le plan financier, des aides ont doré et déjà été apportées pour ouvrir de nouveaux départements dans les IUT et un appui budgétaire est en cours d'instruction pour aider au développement de la 3ème année de BUT.